

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 5315

présenté par  
M. Damien Adam, rapporteur thématique

-----  
**ARTICLE 21**

À l'alinéa 3, après le mot :

« numérique »,

insérer les mots :

« , en se fondant sur le recensement actualisé des substances utiles susceptibles d'être présentes dans le sous-sol national, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La définition d'une véritable politique de valorisation durable des ressources et usages du sous-sol, qui réponde efficacement aux besoins des filières numériques et de la transition énergétique de notre pays, nécessite que les potentiels en substances utiles soient bien identifiés. Or les derniers recensements des gisements datent de plusieurs années et ont été réalisés avec des techniques moins fines qu'aujourd'hui.

Il importe donc que notre pays se donne les moyens de ses ambitions en prévoyant au moins la mise à jour du recensement des ressources.

Le présent amendement vise à préciser cette condition d'efficience de la future politique de valorisation des ressources et usages du sous-sol.